

Accès en déchèterie pour les professionnels



Passé numérique obligatoire pour les producteurs non ménages à partir d'avril 2026

Entreprises, administrations, associations, CESU... demandez votre passe à télécharger sur smartphone ou à imprimer et à présenter à l'agent d'accueil de déchèterie à chaque passage.

Comment demander votre passe ?

1. Préparez vos justificatifs, à enregistrer aux formats .pdf ou .jpeg uniquement :

- entreprise : extrait KBIS de moins de 3 mois
- entreprise, établissements publics et administrations, association : Certificat INSEE d'inscription au répertoire des entreprises et établissements (SIRENE) mentionnant le SIRET
- CESU : Attestation d'adhésion CESU

2. Rendez-vous sur le site Internet de Roi Morvan Communauté

<https://rmcom.bzh/acces-en-decheterie-pour-les-professionnels-et-non-menages> et cliquez sur le lien

<https://roimorvan.symetri.fr/deposyt/registrations/register-pnm> ou copiez-le dans la barre d'adresse ou flashez ce QR code.



3. Remplir le formulaire de pré-inscription en ligne :

- remplissez toutes les données avec une astérisque (*) ;
- téléchargez vos justificatifs ;
- veillez à bien cocher les cases en bas de page :
 - ✓ j'ai pris connaissance...
 - ✓ je ne suis pas un robot,
- cliquez sur « **valider** » en bas de page.



J'ai bien pris connaissance du [règlement](#) des déchèteries



4. Valider vos informations

Un premier mail automatique vous sera envoyé de noreply@symetri.fr (éventuellement regarder dans vos « indésirables ») afin de vérifier vos informations saisies. Cliquez sur le lien « [Je valide mes informations](#) » - sinon renouvelez votre demande.

5. Traitement de votre demande

Le service gestion des déchets procède ensuite à la vérification des informations fournies et des justificatifs joints. Les délais de traitement peuvent varier selon le nombre de demandes en cours. Cela peut prendre quelques jours.

Si des données sont manquantes ou erronées, un courriel vous sera adressé demandant de prendre contact avec le service.

6. Réception de votre passe

Une fois la demande traitée, et si les informations fournies sont conformes, vous recevrez un courriel avec en pièce jointe le QR code de votre passe à télécharger ou à prendre en photo sur votre smartphone ou à imprimer sur papier.



Il n'est délivré qu'un seul QR code par entité. Ce QR code peut être reproduit autant de fois que nécessaire au sein de votre structure.

Accès aux déchèteries de Roi Morvan Communauté

Vous pouvez accéder aux déchèteries de Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët avec votre passe. Présentez-le, sur votre smartphone ou sur papier, à l'agent d'accueil qui le scannera pour vous permettre le passage en déchèterie et enregistrer le dépôt de déchets de votre activité.



Plus d'information



**Roi
Morvan**
Communauté

<https://rmcom.bzh/les-professionnels-les-non-menages>

dechetsmenagers@rmcom.bzh

Accueil gestion des déchets : 02 97 21 71 01